

AIDE A LA RENTREE SCOLAIRE DANS LE SECONDAIRE

Pour la rentrée scolaire 2020-2021, le Centre Communal d'Action Sociale de La Bâthie poursuit son action de solidarité en direction des familles par l'attribution d'une aide en fonction des revenus et du nombre d'enfants **scolarisés dans le secondaire** (collèges, lycées ...) sous forme de bons d'achat de livres et fournitures scolaires.

Imposition sur le revenu 2018*	Un enfant scolarisé dans le secondaire	Deux enfants scolarisés dans le secondaire	Trois enfants scolarisés dans le secondaire	A partir du 4 ^{em} enfant scolarisé dans le secondaire
Non Imposable	45 €	75 €	100 €	+ 10 €
De 1 à 1000 €	35 €	60 €	80 €	+ 10 €
De 1001 à 2 000 €	25 €	45 €	60 €	+ 10 €

*En cas de non-présentation des revenus, aucune aide ne sera attribuée.

Les dossiers sont à retirer à **la mairie de la Bâthie au bureau du CCAS à partir du 1^{er} septembre 2020 sur sur le site www.labathie.fr** et devront être retournés dûment complétés **entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre 2020 en mairie au bureau du CCAS uniquement.**

**Mairie de La Bâthie, bureau du CCAS de La Bâthie -103 rue Alphonse de Lamartine -
Tél. : 04 79 89 28 79**

AIDE A LA RENTREE SCOLAIRE DANS LE SECONDAIRE

Pour la rentrée scolaire 2020-2021, le Centre Communal d'Action Sociale de La Bâthie poursuit son action de solidarité en direction des familles par l'attribution d'une aide en fonction des revenus et du nombre d'enfants **scolarisés dans le secondaire** (collèges, lycées ...) sous forme de bons d'achat de livres et fournitures scolaires.

Imposition sur le revenu 2018*	Un enfant scolarisé dans le secondaire	Deux enfants scolarisés dans le secondaire	Trois enfants scolarisés dans le secondaire	A partir du 4 ^{em} enfant scolarisé dans le secondaire
Non Imposable	45 €	75 €	100 €	+ 10 €
De 1 à 1000 €	35 €	60 €	80 €	+ 10 €
De 1001 à 2 000 €	25 €	45 €	60 €	+ 10 €

*En cas de non-présentation des revenus, aucune aide ne sera attribuée.

Les dossiers sont à retirer à **la mairie de la Bâthie au bureau du CCAS à partir du 1^{er} septembre 2020 sur sur le site www.labathie.fr** et devront être retournés dûment complétés **entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre 2020 en mairie au bureau du CCAS uniquement.**

**Mairie de La Bâthie, bureau du CCAS de La Bâthie -103 rue Alphonse de Lamartine -
Tél. : 04 79 89 28 79**